

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2023

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS
ET STATISTIQUES - (N° 1903)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par
M. Ferracci

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« et des recommandations »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination avec les recommandations mentionnées à l'article 3.